

## L'incidence nette du télétravail sur les revenus des restaurants au Canada



par Tahsin Mehdi et René Morissette

Date de diffusion : le 23 octobre 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***L'incidence nette du télétravail sur les revenus des restaurants au Canada***

par Tahsin Mehdi et René Morissette

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202401000003-fra>

## **Résumé**

Au moyen des données provinciales mensuelles couvrant la période de mars 2020 à juillet 2022, la présente étude quantifie l'association entre le travail à domicile et les revenus du sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons. En tenant compte des changements dans les restrictions liées à la COVID-19 et les préoccupations des Canadiens à l'égard de la santé, l'étude permet d'estimer qu'une augmentation de 1 point de pourcentage de l'incidence mensuelle du travail à domicile était associée à une réduction de 0,55 point de pourcentage du taux de croissance mensuelle des recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons dans une province quelconque au cours de cette période. De simples calculs reposant sur ces estimations laissent supposer que la hausse du travail à domicile observée de février à avril 2020 représentait environ le tiers du recul des revenus observé dans ce sous-secteur pendant ces deux mois.

Mots-clés : pandémie de COVID-19, restaurants, services de restauration et débits de boissons, télétravail, travail à domicile

## **Auteurs**

Tahsin Mehdi et René Morissette travaillent au sein de la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

## Introduction

En avril 2020, les recettes totales du sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons ont diminué considérablement pour atteindre 2,5 milliards de dollars, en baisse par rapport aux 5,7 milliards de dollars enregistrés en février 2020 (tableau 21-10-0019-01 de Statistique Canada). Deux ans plus tard, soit en février 2022, les recettes totales de ce sous-secteur s'élevaient à 5,3 milliards de dollars, ce qui est tout de même inférieur aux niveaux observés avant la pandémie de COVID-19. Dans quelle mesure, s'il y a lieu, ces changements peuvent-ils être associés au travail à domicile dont l'incidence est passée de 7 % (avant la pandémie) à 41 % (en avril 2020)?

Il est difficile de répondre à cette question pour diverses raisons. La hausse du travail à domicile pendant le premier semestre de 2020 est survenue en raison de l'imposition de mesures de confinement et de certaines restrictions par les gouvernements ainsi qu'au moment où les Canadiens étaient grandement préoccupés par l'infection au virus de la COVID-19 dans des lieux publics comme les restaurants et les bars. En 2021, l'inflation a commencé à croître et a fait augmenter les coûts du logement et les coûts des aliments achetés en magasin, ce qui pourrait avoir réduit la demande des Canadiens de services de restauration et de comptoirs de service alimentaire. À compter de mars 2021, les employeurs ont éprouvé de plus en plus de difficultés de recrutement (calculées par approximation au moyen des taux de postes vacants) dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, ce qui pourrait avoir restreint l'offre des services de restauration.

Heureusement, Statistique Canada a compilé des données mensuelles par province sur diverses restrictions imposées par la santé publique pendant la pandémie de COVID-19 jusqu'en juillet 2022. L'Enquête sur la population active (EPA) a permis de recueillir des données sur les préoccupations des Canadiens à l'égard de la santé pendant la période d'octobre 2020 à juin 2021, puis elle a commencé à recueillir des données sur le travail à domicile en avril 2020. Statistique Canada publie des données mensuelles à l'échelle provinciale sur l'inflation des prix des aliments, l'inflation des frais de logement et les revenus générés par les services de restauration et les débits de boissons. Comme il est mentionné ci-dessous, les difficultés accrues de recrutement éprouvées par les employeurs à l'échelle nationale peuvent être prises en considération dans des analyses multivariées.

Grâce à la combinaison de ces sources d'information, il est possible d'examiner la relation entre la croissance du télétravail et les changements observés dans les recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons, tout en tenant compte des variables confusionnelles éventuelles mentionnées précédemment. Pour ce faire, la présente étude tire avantage du fait que, pendant un mois quelconque de la pandémie de COVID-19, l'ampleur des changements liés au travail à domicile variait parfois d'une province à l'autre, même si ces provinces apportaient des changements semblables à leurs restrictions liées à la COVID-19<sup>1</sup>.

Il est important, pour diverses raisons, d'évaluer l'ampleur dans laquelle, le cas échéant, la hausse du travail à domicile observée depuis le début de 2020 a eu une incidence sur les revenus générés par les services de restauration et les débits de boissons.

Une telle évaluation aide à comprendre diverses répercussions du travail à domicile. La croissance du travail à domicile pourrait avoir d'importantes répercussions sur le marché du logement, de la location de locaux à bureaux et de l'activité économique dans les centres-villes, la productivité, la croissance des

---

1. Par exemple, d'avril à mai 2020, le pourcentage de personnes qui travaillaient la majorité de leurs heures de travail à domicile avait reculé de 5,6 points de pourcentage au Québec et de 1,7 point de pourcentage en Ontario, même si les restrictions imposées aux services de restauration sur place sont demeurées inchangées dans les deux provinces pendant cette période.

salaires, le roulement des travailleurs, la conciliation travail-famille, la garde des enfants, le navettage, le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre. La relation entre la hausse du travail à domicile et les revenus générés dans le sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons est un exemple d'une telle répercussion.

Cette évaluation met aussi en lumière le fait que certaines conditions de travail souples (p. ex. choisir les heures de début et de fin de sa journée de travail) pourraient n'avoir aucune corrélation intersectorielle, alors que d'autres conditions de travail souples, appliquées à grande échelle, pourraient avoir une incidence sur des secteurs comme le commerce de détail, ainsi que sur des sous-secteurs comme les services de restauration et les débits de boissons et les services immobiliers. En d'autres mots, l'ampleur des retombées des conditions de travail souple sur d'autres secteurs et sous-secteurs de l'économie dépend de la nature et de l'étendue de la mise en œuvre de ces conditions de travail.

La présente étude a permis d'effectuer une évaluation à l'aide des données mensuelles provinciales tirées de diverses enquêtes. Elle a porté sur la mesure dans laquelle les hausses mensuelles du travail à domicile nuisaient aux taux mensuels de croissance des recettes générées par le sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons pendant la période de mars 2020 à juillet 2022<sup>2</sup>.

La hausse du travail à domicile peut avoir réduit les revenus générés par les entreprises dans le sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons en raison de la baisse de la demande de repas dans les restaurants et les comptoirs de service alimentaire à proximité des bureaux et en raison de la baisse du nombre de rassemblements après les heures de travail où les travailleurs rencontrent des collègues ou des clients pour consommer de la nourriture ou des boissons. Inversement, les personnes qui ont commencé à travailler à domicile pourraient avoir fait plus de dépenses d'achat de repas à des cafés et à des comptoirs de service alimentaire près de leur domicile, comparativement aux dépenses engagées lorsqu'elles travaillaient principalement au bureau. Par conséquent, la hausse du télétravail pourrait avoir mené à une réallocation spatiale de la demande de services de restauration et de débits de boissons au sein des villes (Alipour et coll. 2022; De Fraja et coll. 2021, 2022). Étant donné que l'ampleur des effets nets à l'échelle provinciale demeure inconnue, la présente étude visait à quantifier ces effets.

## Contexte

De mars 2020 à juillet 2022, les hausses mensuelles provinciales du pourcentage de personnes travaillant la majorité de leurs heures de travail à domicile étaient associées aux diminutions des taux de croissance mensuels provinciaux des recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons (figure 1). Les changements mensuels de l'incidence du travail à domicile expliquaient 64 % de la variation des taux de croissance mensuels des recettes pendant cette période.

Les changements mensuels à l'égard de l'indice global des restrictions liées à la COVID-19 (outil publié par Statistique Canada pour mesurer les diverses restrictions imposées par la santé publique) étaient aussi fortement associés à la baisse des taux de croissance mensuels des recettes (figure 2). Ils représentaient près des deux tiers de la variation des taux de croissance mensuels des recettes.

---

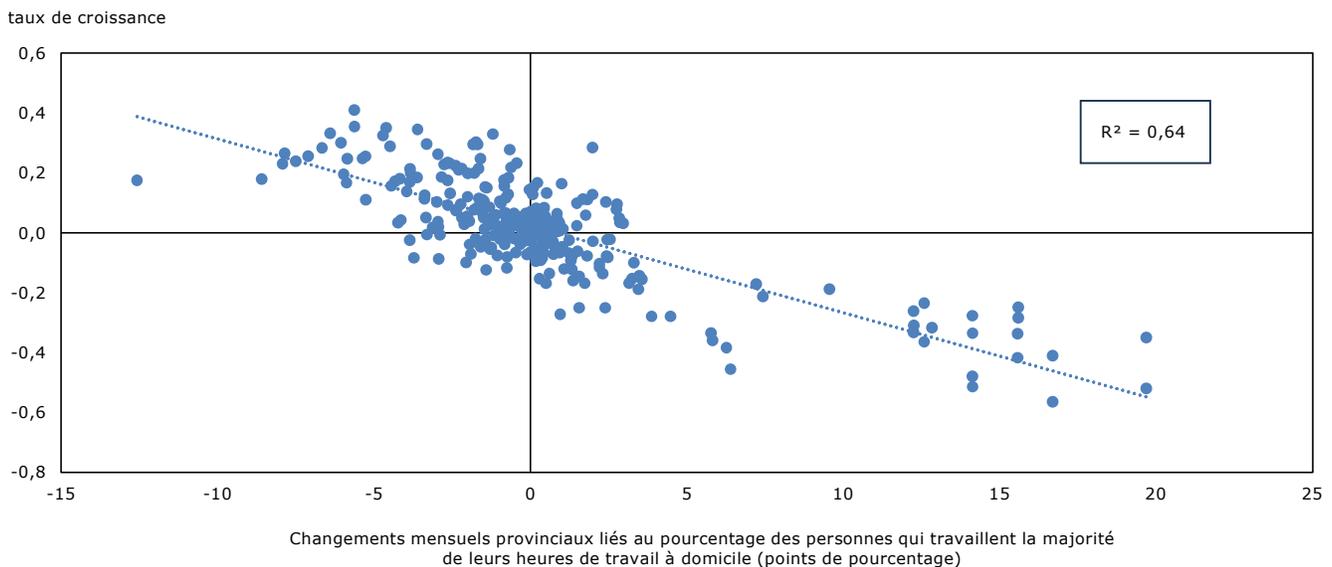
2. Les données sur le pourcentage de personnes travaillant la majorité de leurs heures de travail à domicile sont tirées de l'article de Morissette, Hardy et Zolkiewski (2022). Les estimations avant avril 2020 combinent des données tirées du Recensement de la population de 2016 et de l'EPA d'avril 2020. Les données sur les restrictions liées à la COVID-19 proviennent du tableau 33-10-0497-01 de Statistique Canada. Les données sur les recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons ont été tirées de l'Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons (tableau 21-10-0019-01), alors que les données sur l'emploi proviennent de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (tableau 14-10-0202-01).

D'autres changements ont eu lieu au cours de la période de mars 2020 à juillet 2022. En septembre 2021, l'inflation des prix des aliments achetés au magasin a commencé à grimper, pour atteindre près de 10 % en juillet 2022 (graphique 1). Plus tôt dans l'année, on a aussi observé le début du gonflement de l'inflation des frais de logement. Ces deux hausses peuvent avoir incité les Canadiens à réduire leur consommation d'aliments dans les restaurants. À partir de mars 2021, les taux de postes vacants dans le secteur des services d'hébergement et de restauration ont augmenté considérablement, ce qui pourrait avoir restreint les services d'alimentation offerts par les restaurants et les comptoirs de service alimentaire (graphique 2).

Ces changements se sont produits à un moment où les Canadiens étaient préoccupés par la possibilité de contracter la COVID-19 dans des lieux publics, comme les restaurants et les bars, et où ces préoccupations ne se manifestaient pas de façon égale d'une province à l'autre. Par exemple, en janvier 2021, 60 % des travailleurs ontariens âgés de 15 à 69 ans ont déclaré être préoccupés par la possibilité de contracter la COVID-19 dans des lieux publics, comparativement à 43 % des travailleurs québécois.

Outre la hausse du travail à domicile, d'autres facteurs peuvent aussi avoir contribué à la baisse des revenus générés par les entreprises dans le sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons pendant la période observée, notamment l'intensification des inquiétudes des Canadiens concernant la santé, le renforcement des restrictions imposées par la santé publique en réponse à la COVID-19, le gonflement de l'inflation des prix des aliments et des frais de logement, et les difficultés accrues de recrutement dans le secteur des services d'hébergement et de restauration. Pour quantifier les effets de la hausse du travail à domicile, ces facteurs doivent être pris en compte dans une analyse multivariée.

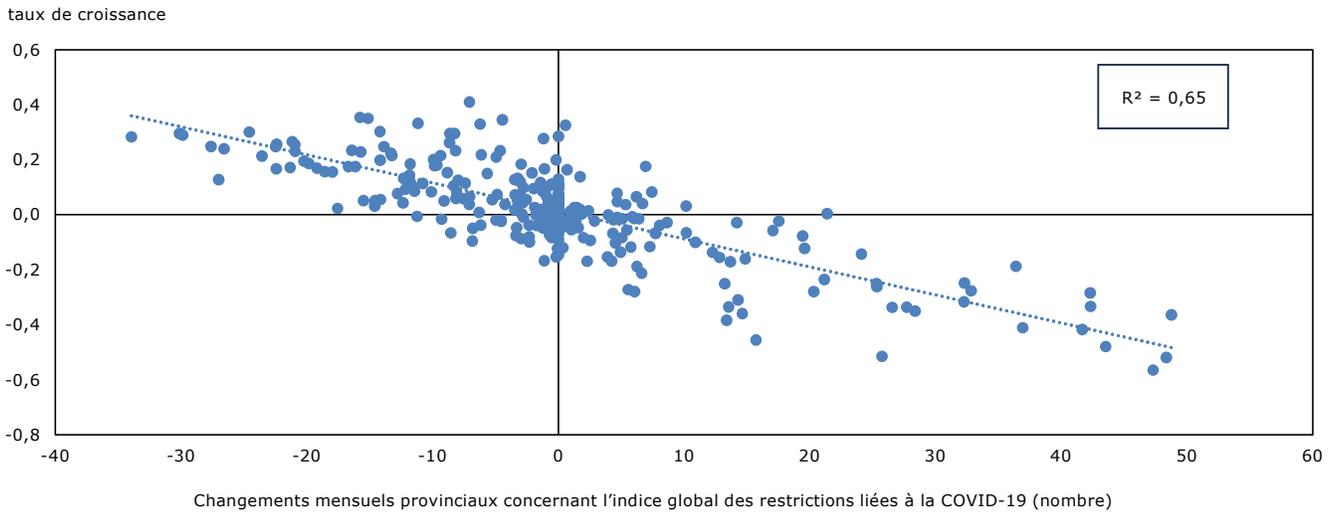
**Figure 1**  
**Changements mensuels provinciaux concernant l'incidence du travail à domicile et taux de croissance mensuels provinciaux des revenus générés par les services de restauration et les débits de boissons, mars 2020 à juillet 2022**



**Note :**  $R^2=0,64$ .

**Sources :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, Enquête sur la population active et Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons.

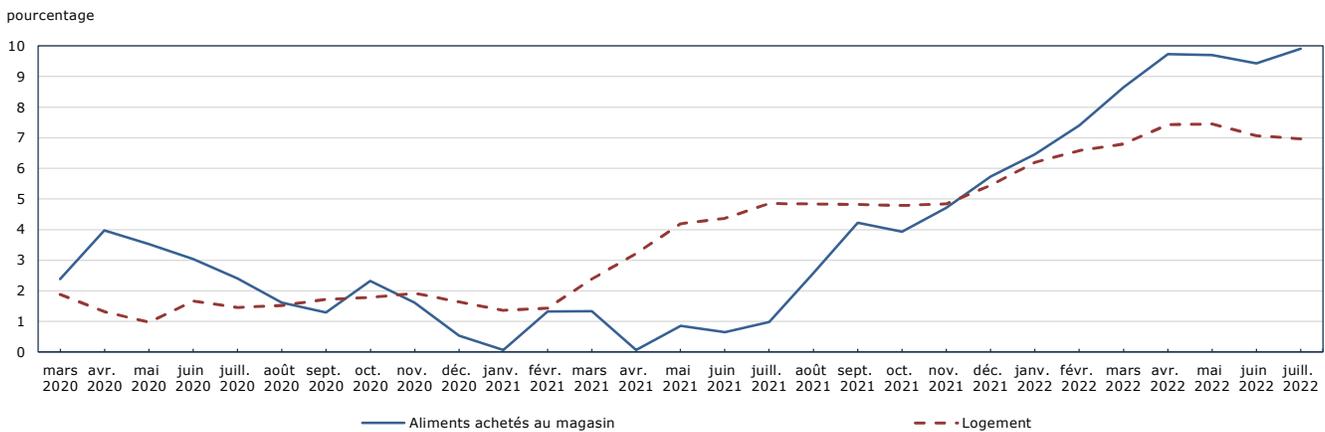
**Figure 2**  
**Changements mensuels provinciaux concernant l'indice global des restrictions liées à la COVID-19 et taux de croissance mensuels provinciaux des recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons, mars 2020 à juillet**



**Note :**  $R^2=0,65$ .

**Sources :** Statistique Canada, tableau 33-10-0497-01 et Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons.

**Graphique 1**  
**Variations d'une année à l'autre des coûts du logement et des prix des aliments achetés au magasin, mars 2020 à juillet 2022**



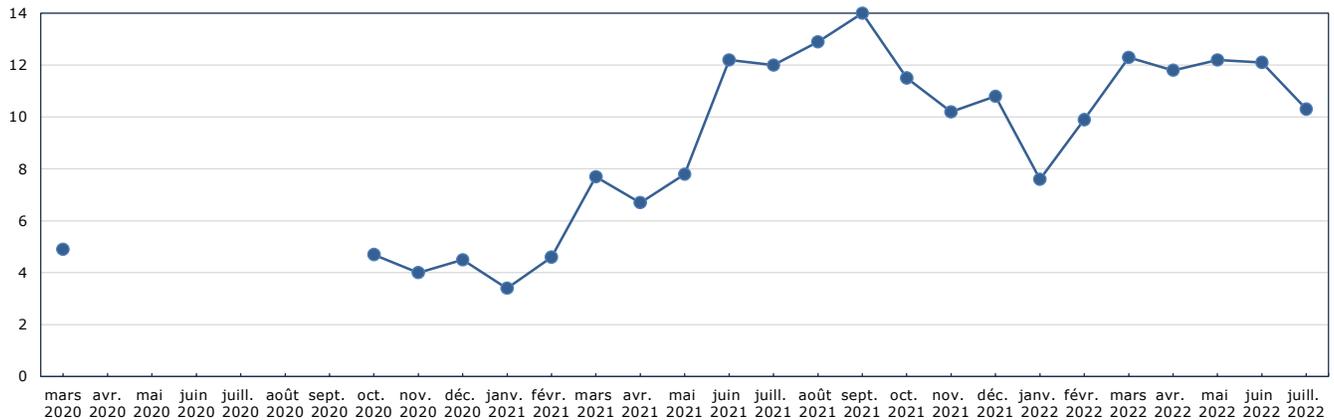
**Note :** Les données ne sont pas désaisonnalisées.

**Source :** Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01.

## Graphique 2

## Taux de postes vacants dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, mars 2020 à juillet 2022

pourcentage



Notes : Les données n'ont pas été recueillies d'avril 2020 à septembre 2020. Les données ne sont pas désaisonnalisées.  
Source : Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01.

## Analyse multivariée

L'analyse multivariée effectuée dans la présente étude commence par l'équation suivante :

$$\Delta \ln_{-} R_{pmt} = \theta_{mt} + \beta_1 * \Delta WFH_{pmt} + \lambda * \Delta RESTR_{pmt} + \Delta X_{pmt} * \delta + u_{pmt} \quad (1)$$

Où  $\Delta \ln_{-} R_{pmt}$  équivaut au taux de croissance mensuel des recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons dans une province quelconque du mois  $m-1$  au mois  $m$  (valeurs estimées selon les changements observés dans le logarithme naturel des recettes du mois  $m-1$  au mois  $m$ ) au cours de l'année  $t$ , et où  $\Delta WFH_{pmt}$  mesure les changements mensuels liés au pourcentage de personnes de 15 à 69 ans qui travaillent la majorité de leurs heures de travail à domicile dans une province quelconque pendant l'année  $t$ .

Le terme  $\Delta RESTR_{pmt}$  cerne les changements dans l'indice des restrictions liées à la COVID-19 à l'échelle provinciale. Au total, trois versions de  $\Delta RESTR_{pmt}$  sont prises en compte. La première version rend compte des changements mensuels observés dans l'indice mesurant les restrictions imposées aux services de restauration sur place, alors que la deuxième version mesure les changements mensuels dans l'indice **global**. La troisième version mesure les changements mensuels pour chacun des 15 indices de restrictions différents pour lesquels des données ont été recueillies<sup>3</sup>. Cela a donné lieu à la version la plus flexible de l'équation (1), sur laquelle sera axée la suite du présent article.

Le terme  $\Delta X_{pmt}$  inclut l'ensemble des variables de contrôle ci-dessous, défini comme étant les taux de croissance mensuels provinciaux des éléments suivants : 1) le prix des aliments achetés au magasin

3. Voir Clarke et coll. (2022) pour obtenir de plus amples précisions.

(pour tenir compte de l'inflation des prix des aliments); 2) les frais de logement; 3) l'emploi dans des secteurs autres que les services d'hébergement et de restauration et les arts, spectacles et loisirs; 4) les salaires minimums réels.

Le terme  $\theta_m$  est un vecteur des effets illimités de mois par année. Il cerne les effets saisonniers et les facteurs nationaux qui pourraient avoir une incidence sur la croissance des revenus dans le sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons. Ces facteurs incluent les hausses nationales des taux mensuels de postes vacants (graphique 2), les changements observés à l'échelle nationale à l'égard des préoccupations des Canadiens concernant la santé et la COVID-19 et les variations du revenu familial mensuel à l'échelle nationale. Le terme  $u_{pmt}$  est un terme d'erreurs.

L'inclusion de  $\theta_m$  dans l'équation (1) sous-entend que la valeur  $\beta_1$  découle de la variation interprovinciale des changements observés dans le travail à domicile et la croissance des revenus au cours d'un mois donné et d'une année précise. En d'autres mots, l'équation (1) répond à la question suivante : dans un mois donné d'une année précise, est-ce que les provinces ayant de plus fortes hausses de travail à domicile ont connu en moyenne, toutes autres choses étant égales, des taux de croissance de revenus plus faibles dans les services de restauration et les débits de boissons, comparativement aux autres provinces<sup>4</sup>?

L'équation (1) est d'abord estimée de mars 2020 à juillet 2022, et les résultats s'affichent dans la première partie du tableau 1. La version la plus flexible de l'équation (1) indique que, toutes autres choses étant égales, une hausse mensuelle de 1 point de pourcentage dans le travail à domicile pendant cette période était associée à une réduction de 0,55 point de pourcentage dans le taux de croissance des recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons dans une province donnée. Cela signifie que, si les recettes étaient stables avant cette hausse hypothétique de travail à domicile, elles chuteraient de 0,55 % dans le mois au cours duquel a augmenté le télétravail. Puisque le pourcentage de personnes travaillant principalement à domicile en Ontario a augmenté d'environ 20 points de pourcentage de mars 2020 (27 %) à avril 2020 (47 %), ce constat laisse supposer que cette hausse de travail à domicile a réduit de 11 points de pourcentage le taux de croissance des recettes générées dans le sous-secteur en Ontario de mars 2020 à avril 2020. Cette constatation se maintient pour la deuxième et la troisième partie du tableau 1, qui affichent les résultats de deux périodes (de mars 2020 à juillet 2022 et de mai 2020 à juillet 2020) pour un panel équilibré de neuf provinces (à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard) qui ont des renseignements complets sur toutes les variables pour les 29 mois observés<sup>5</sup>.

4. L'ajout d'effets fixes par province à l'équation (1) ne modifie pas les résultats présentés dans cette étude.

5. Bien que la croissance du télétravail puisse avoir fait augmenter les dépenses dans les magasins d'alimentation et de boissons ou dans les magasins de marchandises générales, une version modifiée de l'équation (1) ne fournit aucune donnée probante pour étayer cette constatation.

Tableau 1

Variations mensuelles du pourcentage de personnes travaillant la majorité de leurs heures de travail à domicile et du taux mensuel de croissance des recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons, 2020 à 2022

	Services de restauration sur place	Indice global des restrictions liées à la COVID-19	Les 15 indices des restrictions
estimations de paramètre			
<b>Tient compte des restrictions liées à la COVID-19</b>			
<b>1. Mars 2020 à juillet 2022 (N = 287)</b>			
Taux mensuels de croissance des recettes	-0,0100 ***	-0,0069 ***	-0,0055 **
Taux mensuels de croissance des recettes réelles	-0,0101 ***	-0,0070 ***	-0,0055 **
<b>2. Mars 2020 à juillet 2022, à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard (N = 261)</b>			
Taux mensuels de croissance des recettes	-0,0098 ***	-0,0067 ***	-0,0060 ***
Taux mensuels de croissance des recettes réelles	-0,0098 ***	-0,0069 ***	-0,0061 ***
<b>3. Mai 2020 à juillet 2022, à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard (N = 243)</b>			
Taux mensuels de croissance des recettes	-0,0085 ***	-0,0050 **	-0,0052 **
Taux mensuels de croissance des recettes réelles	-0,0085 ***	-0,0051 **	-0,0053 **
<b>4. Mars 2020 à mars 2021, à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard (N = 117)</b>			
Taux mensuels de croissance des recettes	-0,0110 ***	-0,0060 *	-0,0068 *
Taux mensuels de croissance des recettes réelles	-0,0109 ***	-0,0061 ***	-0,0070 *
<b>5. Novembre 2020 à juin 2021, compte tenu des variations mensuelles des préoccupations à l'égard de la santé (N = 80)</b>			
Taux mensuels de croissance des recettes	-0,0129 ***	-0,0076 *	-0,0101 ***
Taux mensuels de croissance des recettes réelles	-0,0127 ***	-0,0074 *	-0,0098 ***

† valeur significativement différente de zéro ( $p < 0,10$ )

\* valeur significativement différente de zéro ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de zéro ( $p < 0,01$ )

\*\*\* valeur significativement différente de zéro ( $p < 0,001$ )

**Notes :** Outre les variables de contrôle tenant compte des changements survenus dans les restrictions liées à la COVID-19, toutes les régressions incluent un vecteur d'indicateurs de mois par année et les taux mensuels de croissance pour les éléments suivants : 1) emploi dans les secteurs autres que les services d'hébergement et de restauration et les arts, spectacles et loisirs; 2) salaires minimums réels; 3) prix des aliments achetés en magasin; 4) coûts du logement. Les données ne sont pas désaisonnalisées. Des erreurs-types robustes sont utilisées. Les résultats se maintiennent même après la prise en compte de la corrélation sérielle de premier ordre qui est courante dans l'ensemble des provinces. Les recettes réelles sont corrigées à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour les aliments achetés au restaurant.

**Sources :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail; Enquête sur la population active; Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons; tableau 33-10-0497-01; tableau 18-10-0004-01.

L'une des craintes à ce sujet est que, même si l'équation (1) tient compte des variations mensuelles du revenu familial à l'échelle nationale (au moyen de la valeur  $\theta_{nt}$ ), elle ne tient pas compte des variations mensuelles provinciales du revenu familial. Si le revenu familial provincial a baissé davantage dans les provinces où il y a eu une hausse relativement importante du travail à domicile au cours d'un mois précis, les estimations  $\beta_1$  présentées dans le tableau 1 pourraient être biaisées à la hausse en valeur absolue.

Une stratégie permettant de réduire au minimum ces craintes serait d'estimer l'équation (1) pour une période au cours de laquelle le revenu familial a augmenté, mais des préoccupations n'ont pas encore été soulevées à l'égard de l'inflation des prix des aliments. Au cours d'une telle période, il est peu probable que le revenu familial soit un déterminant important de la baisse des revenus observée dans le sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons.

Puisque la période de mars 2020 à mars 2021 satisfait à ces conditions<sup>6</sup>, la quatrième partie du tableau 1 présente les résultats de cette période. Ces résultats indiquent que, toutes autres choses étant égales, une hausse mensuelle de 1 point de pourcentage du travail à domicile pendant cette période était associée à une réduction de 0,68 point de pourcentage du taux de croissance des recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons dans une province donnée. Cette estimation est semblable à celle obtenue dans les trois premières parties du tableau 1, ce qui laisse supposer qu'il est peu probable que les résultats obtenus dans les trois premières parties du tableau 1 soient attribuables au fait que les variations mensuelles du revenu familial provincial ne sont pas comprises dans l'équation (1).

Un deuxième point à aborder est le suivant : bien que l'équation (1) tienne compte des changements provinciaux des restrictions liées à la COVID-19 et des changements nationaux observés dans les préoccupations à l'égard de la santé (au moyen de la valeur  $\theta_m$ ), elle ne tient pas compte des changements **provinciaux** en ce qui a trait aux craintes des Canadiens de contracter le virus de COVID-19 dans les lieux publics, comme les restaurants. La cinquième partie du tableau 1 aborde ce point et ajoute une variable de contrôle pour les changements mensuels provinciaux liés aux préoccupations de santé à ce sujet pour une plus courte période, soit de novembre 2020 à juin 2021. Les résultats indiquent qu'une hausse mensuelle de 1 point de pourcentage dans le travail à domicile pendant cette période était associée à une réduction de 1,01 point de pourcentage du taux de croissance des recettes des services de restauration et des débits de boissons dans une province donnée.

## Vérifications de la robustesse

Les résultats affichés dans le tableau 1 associent les changements contemporains de l'incidence du travail à domicile aux taux de croissance contemporaine des revenus. Ils laissent supposer que les changements antérieurs liés au travail à domicile n'ont pas une incidence sur la croissance actuelle des revenus. Cette hypothèse ne s'applique plus si la hausse du travail à domicile entraîne une réponse d'ajustement dynamique de la part des ménages en ce qui a trait à la consommation d'aliments dans les restaurants et aux comptoirs de service alimentaire, ce qui pourrait faire en sorte que les télétravailleurs, par exemple, commencent à manger à des cafés ou à des comptoirs de service alimentaire à proximité de leur résidence (ou commencent à commander de la nourriture d'une tierce partie offrant des services de livraison) après avoir mangé uniquement à domicile pendant quelques mois.

Les résultats présentés dans le tableau 1 laissent aussi supposer que les restrictions liées à la COVID-19 n'ont aucune incidence sur la croissance actuelle des revenus. Cette hypothèse n'est plus valable s'il y a un certain décalage du retour des clients dans les restaurants après la levée des restrictions imposées aux services de restauration sur place.

Pour rendre compte de ces réponses dynamiques, une version plus flexible de l'équation (1), qui ajoute trois décalages à  $\Delta WFH_{pmt}$  et aux deux premières versions de  $\Delta RESTR_{pmt}$ , est utilisée dans le tableau 1. Les estimations qui en découlent couvrent la période de mai 2020 à juillet 2022 et reposent sur les données de toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.

6. Le revenu moyen réel après impôt des familles économiques a augmenté de 5,1 % en 2020 par rapport à 2019, et l'inflation des prix des aliments a commencé à grimper seulement dans la deuxième moitié de 2021 (graphique 1).

Tableau 2

Variations mensuelles du pourcentage de personnes travaillant la majorité de leurs heures de travail à domicile et du taux de croissance des recettes générées par les services de restauration et les débits de boissons, 2020 à 2022

	Services de restauration sur place	Indice global des restrictions liées à la COVID-19
estimations de paramètre		
<b>Tient compte des restrictions liées à la COVID-19</b>		
<b>1. Mai 2020 à juillet 2022, à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard (N = 243)</b>		
Valeur contemporaine de $\Delta WFH_{pmt}$	-0,0085 ***	-0,0050 **
<b>2. Mai 2020 à juillet 2022, à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, trois décalages pour les changements dans les restrictions liées à la COVID-19 et les variations de l'incidence du travail à domicile (N = 243)</b>		
Valeur contemporaine de $\Delta WFH_{pmt}$	-0,0079 ***	-0,0051 *
Valeur pour décalage d'un mois	0,0005	-0,0007
Valeur pour décalage de deux mois	0,0015	0,0009
Valeur pour décalage de trois mois	0,0012	0,0001
<b>3. Mars 2020 à juillet 2022, à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard (N = 261), permettant aux restrictions de la COVID-19 d'avoir un effet différent après l'été de 2021</b>		
Valeur contemporaine de $\Delta WFH_{pmt}$	-0,0094 ***	-0,0067 ***
<b>4. Mars 2020 à juillet 2022, à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard (N = 261), permettant aux restrictions de la COVID-19 d'avoir un effet différent d'une province à l'autre</b>		
Valeur contemporaine de $\Delta WFH_{pmt}$	-0,0095 ***	-0,0069 ***

† valeur significativement différente de zéro ( $p < 0,10$ )

\* valeur significativement différente de zéro ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de zéro ( $p < 0,01$ )

\*\*\* valeur significativement différente de zéro ( $p < 0,001$ )

**Notes :** Outre les variables de contrôle tenant compte des changements survenus dans les restrictions liées à la COVID-19, toutes les régressions incluent un vecteur d'indicateurs de mois par année et les taux mensuels de croissance pour les éléments suivants : 1) emploi dans les secteurs autres que les services d'hébergement et de restauration et les arts, spectacles et loisirs; 2) salaires minimums réels; 3) prix des aliments achetés en magasin; et 4) coûts du logement. Les données ne sont pas désaisonnalisées. Des erreurs-types robustes sont utilisées. Les résultats se maintiennent même après la prise en compte de la corrélation sérielle de premier ordre qui est courante à l'échelle des provinces.

**Sources :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail; Enquête sur la population active; Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons; tableau 33-10-0497-01; tableau 18-10-0004-01.

Les résultats indiquent que l'ajout de trois décalages à  $\Delta WFH_{pmt}$  et aux deux premières versions de  $\Delta RESTR_{pmt}$  n'a pratiquement pas changé la valeur de  $\beta_1$ , soit l'estimation de paramètre pour les changements contemporains de l'incidence du travail à domicile. Par exemple, lorsque la deuxième version du terme  $\Delta RESTR_{pmt}$  est utilisée (indice global des restrictions liées à la COVID-19), cette estimation de paramètre change, passant de 0,0050 (sans décalage) à 0,0051 (avec décalage)<sup>7</sup>.

7. Pour  $\Delta WFH_{pmt}$  et les deux premières versions de  $\Delta RESTR_{pmt}$ , les décalages ne sont pas collectivement statistiquement significatifs.

Des vérifications supplémentaires de la robustesse sont effectuées dans les deux dernières parties du tableau 2 pour les deux premières versions de  $\Delta RESTR_{pmt}$ . La troisième partie tient compte de la variation des effets des restrictions liées à la COVID-19 après l'été de 2021, comparativement aux mois précédents. La quatrième partie tient compte de la variation des effets des restrictions liées à la COVID-19 d'une province à l'autre<sup>8</sup>. Ni l'un ni l'autre de ces changements n'a produit des estimations des paramètres qui diffèrent considérablement des autres estimations présentées dans la deuxième partie du tableau 1.

Dans quelle mesure la baisse des revenus liés aux services de restauration et aux débits de boissons observée au début de la pandémie de COVID-19 s'explique-t-elle par la hausse du travail à domicile? D'après de simples calculs effectués à l'aide des données de la première partie du tableau 1 (troisième colonne), l'augmentation du travail à domicile de février à avril 2020 expliquait environ le tiers de la chute de 3,2 milliards de dollars en revenus observée pendant cette période<sup>9</sup>.

## Conclusion

En tenant compte des changements à l'égard des restrictions liées à la COVID-19 et des préoccupations des Canadiens concernant la santé, le présent article révèle une relation négative robuste entre les hausses mensuelles de travail à domicile pendant la pandémie et les taux de croissance mensuels des recettes générées dans le sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons.

Il convient, par contre, de souligner plusieurs limites. La taille des échantillons utilisés pour mesurer les préoccupations à l'égard de la santé était relativement petite et pourrait avoir entraîné des erreurs de mesure pour cette variable. De plus, ces préoccupations à l'égard de la santé n'ont pas été mesurées pour la période d'observation complète. Enfin, des analyses multivariées ont été réalisées pour tenir compte des difficultés accrues de recrutement éprouvées par les employeurs à l'échelle nationale, mais elles n'ont pas permis de rendre compte des changements observés dans chaque province à l'égard de ces difficultés. Ces limites de données pourraient avoir une incidence sur les estimations des paramètres présentées dans cette étude.

Malgré ces limites, les résultats de l'étude s'ajoutent à un ensemble croissant de données probantes qui semblent indiquer que la hausse du travail à domicile provoquée par la pandémie de COVID-19 a eu des effets sur divers aspects de l'économie canadienne<sup>10</sup>.

---

8. Les deux parties couvrent la période de mars 2020 à juillet 2022 et reposent sur les données de toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.

9. Les estimations fondées sur les données du Recensement de la population de 2016 et de l'Enquête sur la population active d'avril 2020 laissent supposer que le pourcentage de Canadiens qui travaillent la majorité de leurs heures de travail à domicile a augmenté, pour passer de 7,2 % en février 2020 à 41,1 % en avril 2020 (Morissette, Hardy et Zolkiewski, 2022), ce qui représente une hausse de 33,9 points de pourcentage. Si on multiplie cette baisse par -0,0055, la variable  $\Delta \ln R_{pmt}$  sera réduite de -0,186. Puisque les recettes totales générées dans les services de restauration et les débits de boissons se sont maintenues à 5,7 milliards de dollars en janvier et en février 2020, l'application de cette réduction de -0,186 point de pourcentage aux recettes totales générées en février 2020 (5,7 milliards de dollars) entraîne une baisse de revenus de 1,1 milliard de dollars, soit environ le tiers de la baisse de revenus de 3,2 milliards observée en avril 2020 par rapport à février 2020. Ces calculs sont fondés sur l'équation (1) et, par conséquent, ne tiennent pas compte des hausses du travail à domicile, ce qui était fréquent dans l'ensemble des provinces pendant cette période.

10. Voir Statistique Canada (2024) pour en savoir plus.

## Bibliographie

Alipour, J.V., O. Falck, S. Kraus, C. Krolage et S. Wichert. 2022. *The Future of Work and Consumption in Cities after the Pandemic: Evidence from Germany*. CESifo Working Paper No. 10000.

Clarke, S., J. Dekker, N. Habli, R. Macdonald et C. McCormack. 2022. « Mesurer la corrélation entre les restrictions liées à la COVID-19 et l'activité économique ». *Études analytiques : méthodes et références*, produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada, n° 040.

De Fraja, G., J. Matheson, P. Mizen, J.C. Rockey, S. Taneja et G. Thwaites. 2021. « Covid Reallocation of Spending: The Effect of Remote Working on the Retail and Hospitality Sector ». *SSRN Working Paper*, 3982122, p. 1 à 48.

De Fraja, G., J. Matheson, P. Mizen, J. Rockey et S. Taneja. 2022. « Remote Working and the New Geography of Local Service Spending ». *CEPR Discussion Paper*, 17431, p. 1 à 38.

Morissette, R., V. Hardy et V. Zolkiewski. 2022. « Personnes qui travaillent la majorité de leurs heures de travail à domicile : nouvelles estimations pour la période de janvier à avril 2022 ». *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 472, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada. 2024. *De la recherche aux connaissances : le travail à domicile au Canada*. Produit n° 11-631-X2024001 au catalogue.